CODE DE VIE
JARDIN-DES-SAINTS-ANGES

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école et d'y créer un sentiment d'appartenance, nous vous présentons le code de vie de l'école Jardin-des-Saints- Anges. Notre code de vie permet de créer un climat sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Il indique aux jeunes les comportements attendus par des énoncés clairs et positifs. Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école Jardin-des- Saints-Anges soit un milieu où il fait bon vivre.

NOS VALEURS

À la suite d'une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs suivantes :



RESPECT



ESTIME DE SOI



PERSÉVÉRANCE



RESPONSABILITÉ

LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. Il est en accord avec les valeurs du projet éducatif de l'école (respect, responsabilisation, dépassement de soi et sécurité et bien-être) qui valorise les orientations suivantes :

- *Le bien-être de TOUS les élèves*
- *Optimisation des apprentissages pour TOUS les élèves*

(Tiré du code de vie de l'école primaire Jardin-des-Saints-Anges, 2018-2022)

PRÉSENTATION DE NOS RÈGLES, NOS COMPORTEMENTS ATTENDUS ET NOS RAISONS D'ÊTRE

Bienveillance : Au cœur de nos actions !

« Attitude des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres. »

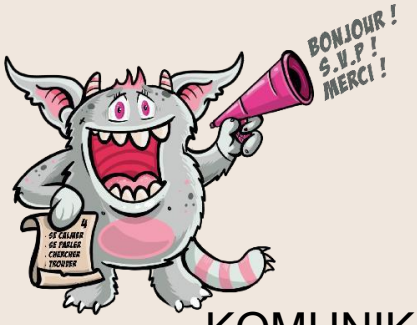

KOMUNIK

RESPECT

Civilité, civisme, honnêteté, franchise, bienveillance

« Le sentiment qui porte à traiter l'autre avec égards, civisme, estime et considération. »

RÈGLE

J'agis de façon respectueuse envers tous les adultes et les élèves, par mon attitude, mes gestes et mes paroles.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je vouvoie le personnel de l'école.
- J'utilise le titre de « Madame » ou de « Monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école.
- Je m'exprime avec calme et politesse.
- Je me comporte et je m'exprime avec franchise.
- Je règle mes conflits par la communication et une démarche de résolution :
  - Je me calme.
  - Je fais des messages clairs.
  - Je suis à l'écoute de l'autre.
  - Je trouve et j'applique des solutions.
- J'applique les consignes données par tous les adultes de l'école.
- Je suis ponctuel.
- Je suis ouvert aux autres.

RAISON D'ÊTRE

Pour vivre dans un environnement sain et agréable.



KAPAB

ESTIME DE SOI

Épanouissement personnel, curiosité

«Valeur que l'on s'accorde, être fier de soi.»

RÈGLE

J'ai confiance en moi : je reconnais mes forces et mes capacités.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

Je me félicite.

- Je me dis : je vais essayer, je suis capable !
- J'utilise les moyens et les stratégies enseignées.
- Je donne mon opinion dans le respect et je m'affirme dans mes choix.
- Je demande de l'aide et je l'accepte.

RAISON D'ÊTRE

Pour prendre conscience que j'ai la capacité de m'améliorer et de réussir.



KOMIFO

PERSÉVÉRANCE

Effort, droit à l'erreur, curiosité

«Croire en mes forces, poursuivre mes efforts malgré les défis.»

RÈGLE

Je m'engage dans ma réussite en adoptant une attitude positive face aux défis rencontrés.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

R = E x S (réussite = efforts x stratégies)

- J'essaie, je fais des efforts et je m'ajuste.
- J'applique les stratégies qui me sont enseignées :
  - Poser des questions.
  - Utiliser mes moyens
- Je vais jusqu'au bout de ce que je commence.

RAISON D'ÊTRE

Pour me dépasser, m'améliorer, vivre des réussites et apprendre de nouvelles choses.



CÉKOREK

RESPONSABILITÉ

Honnêteté

«Faire face à ses obligations et assumer les conséquences de ses choix.»

RÈGLE

Je fais les bons choix pour moi, pour les autres et pour l'environnement.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je reconnais mes erreurs.
- Je reconnais ma part de responsabilités.
- J'assume les conséquences de mes choix.
- Je prends soin du matériel, des lieux et de mon environnement.
  - Je jette mes déchets et je recycle.
  - Je laisse les lieux propres et en bon état.
  - Je préserve la nature autour de l'école.

RAISON D'ÊTRE

Pour créer un milieu de vie accueillant et sécuritaire.



CÉTOKÉ

RESPONSABILITÉ

Honnêteté

«Faire face à ses obligations et assumer les conséquences de ses choix.»

RÈGLE

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je me déplace calmement en tout temps dans l'école.
- Je participe aux jeux autorisés selon les règles et dans les zones établies par l'école.
- Je suis au bon endroit au bon moment.
- J'apporte uniquement le matériel permis et requis.
- Je respecte mon intimité et celle des autres.
- Je porte des vêtements décents, propres et appropriés au contexte scolaire ainsi qu'aux activités et aux saisons.

RAISON D'ÊTRE

Pour créer un milieu de vie accueillant et sécuritaire

MESURES DE SOUTIEN ET CONSÉQUENCES POSSIBLES

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles à la suite d'un manquement.

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

MESURES DE SOUTIEN

- Enseignement de technique de résolution de conflits.
- Rappeler les règles et les comportements attendus.
- Enseignement de technique de résolution de conflits
- Rappeler les règles et les comportements attendus.
- Utiliser des outils visuels (pictogrammes, affiches).
- Assurer une surveillance active et bienveillante.
- Animer des conseils de coopération et des discussions en classe
- Animer des ateliers en groupe et en individuel.
- Renforcer les bons comportements :
    - Renforcement positif verbal
    - Activités récompenses
    - Renforcement tangible
    - Certificats d'honneur
- Assurer une communication entre l'école et les parents, autant quand tout va bien que lors de difficultés.
- Réaliser des récréations guidées.
- Soutenir l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice.
- Soutenir l'élève dans la recherche de solutions.
- Référer l'élève au local « Oasis ».
- Participation à des cercles de discussion et à des séances de médiation.
- Faire des rencontres avec titulaire, personnel SDG, TES, parents, professionnel et/ou direction.
- Mettre en place un système d'émulation et/ou une feuille de route personnalisée.
- Mettre en place un contrat personnalisé ou un plan d'action.
- Mettre en place un plan d'intervention.
- Élaborer un protocole-élève.
- Permettre l'utilisation d'objets proprioceptifs.
- Réintégrer progressivement l'élève à l'école ou dans sa classe.

CONSÉQUENCES POSSIBLES
(ÉDUCATIVES ET GRADUÉES)

- Rappeler le comportement attendu et des règles.
- Avertissement verbal ou écrit.
- Pratiquer le comportement avec l'élève.
- Accompagner dans l'application d'un geste réparateur : Excuses verbales ou écrites
- Réparation du tort causé Retirer l'objet perturbateur.
- Retirer tout objet ou accessoire dangereux ou illégal.
- Retrait de l'appareil mobile personnel.
- Guider l'élève dans une réflexion (écrite, dessinée ou verbale).
- Accompagner l'élève dans une récréation supervisée.
- Perte d'une responsabilité ou d'une permission.
- Déplacement limité ou à proximité de l'adulte.
- Attribution d'une zone de jeu.
- Accompagner l'élève dans la reprise du temps et/ou d'un travail.
- Remboursement ou remplacement du matériel.
- Retirer l'élève de la classe au local " Oasis" avec activité supervisée.
- Travail personnel de recherche en lien avec le manquement.
- Utiliser la suspension interne et/ou externe.
- Retirer l'élève de l'activité (zone de jeu, travail d'équipe, etc.).
- Changer de groupe l'élève temporairement ou définitivement. Appeler les parents.
- Avoir une discussion avec la direction.
- Planifier une rencontre avec titulaire, personnel SDG, TES, parent, professionnel et/ou direction.
- Effectuer un suivi et un accompagnement intensif de la TES.
- Expulsion de l'école.
- Faire appel à l'implication du SPVM.
- etc.
-

APPLICATION DU CODE DE VIE

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire et lors des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

PRISE DE POSITION CLAIRE EN LIEN AVEC LA VIOLENCE

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

*Tel que prévu dans la **Loi sur l'instruction publique**, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est disponible sur le site Internet de l'école https://jardindessaintsanges.ecolelachine.com/plan-de-lutte-a-lintimidation/*

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. : direction, parents, police, DPJ).

DÉFINITIONS DE LA VIOLENCE ET DE L'INTIMIDATION

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

CONFLIT

«C 'est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation. »

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

À moins d'autorisation de la direction, l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps de 7 h 50 à 18 h 00 ainsi que dans tous les espaces de l'établissement.

L'élève doit conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette, montre intelligente, dans son casier.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil et de données mobiles, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

ENGAGEMENTS

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève _____

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent/tuteur _____